



Notice explicative du projet N°8.36

Réhabilitation des mares Courgeon et Boël

Fiche-dispositif N°8 : valorisation du patrimoine naturel rural par de l'éducation à l'environnement

Comité de Programmation du 7 juillet 2014

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte**

Depuis plusieurs années, conformément aux orientations de son PLU, les élus de la Commune de Tillières-sur-Avre mènent des opérations de valorisation du patrimoine local architectural, naturel et paysager. Ils ont ainsi créé un itinéraire de randonnée mettant en valeur son patrimoine historique ; ont participé auprès du Conseil général de l'Eure à l'aménagement touristique de l'Espace Naturel Sensible autour de ses étangs ; vont prochainement aménager une aire de stationnement végétalisée sur une ancienne friche industrielle afin de la requalifier, etc.

Soucieux d'améliorer également le cadre de vie au sein des différents hameaux, les élus engagent un programme de réhabilitation de leurs mares communales. Les deux seules que compte la Commune présentent un état très dégradé : la mare de Boël et la mare de Courgeon.

La première est en effet complètement envahie par la végétation - à tel point que la mare est totalement asséchée en été.

La seconde représente, quant à elle, un danger pour la circulation sur la route lui étant attenante : l'effondrement des berges menace la stabilité de la chaussée sur laquelle passent des cars de transport scolaire et des engins agricoles.

➤ **Objectifs du projet :**

- Préserver le patrimoine naturel et paysager de la Commune
- Favoriser la biodiversité inféodée aux milieux humides et conserver le rôle de régulation hydraulique des mares
- Améliorer le cadre de vie en proposant des lieux de rencontre agréables aux habitants
- Sécuriser les abords des mares pour les promeneurs et surtout pour les véhicules

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Les habitants de Tillières-sur-Avre et notamment des hameaux de Courgeon et Boël
- A terme, les promeneurs, avec le projet de relier les mares entre elles par un circuit de randonnée sur le plateau.

➤ **Contenu :**

Les travaux sur les mares de Courgeon et Boël doivent permettre de remplir les 3 fonctions d'une mare : fonction de régulateur hydraulique comme exutoires des eaux de ruissellement, fonction récréative comme ponctuation dans le paysage de plaine et fonction écologique comme réservoir de biodiversité.

Les travaux à réaliser sont de 2 types :

- **Travaux de restauration** à proprement parler avec des opérations de curage, profilage de berge, dégagement de la végétation devenue envahissante pour ces milieux humides par élagage et débroussaillage. De nouvelles plantations seront effectuées afin de maintenir les berges reprofilées.
- **Travaux de sécurisation** avec le renforcement des berges de la mare de Courgeon qui menacent la sécurité de la route attenante.
Remarque : Ces travaux n'ont pas été pris en compte dans le soutien financier apporté par le Conseil général à la Commune dans la mesure où les enrochements ne sont pas préconisés pour favoriser le développement de la biodiversité (faune et flore).

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Janvier 2013 : début des réflexions sur la réhabilitation des mares
- Mars 2013 : sollicitation d'entreprises pour évaluer les travaux à réaliser
- Février 2014 : obtention d'une subvention du Conseil général de l'Eure pour la réhabilitation des deux mares
- Automne 2014 : réalisation des travaux

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Hameau de Courgeon
- Hameau de Boël

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

Commune de Tillières-sur-Avre et des alentours

II. EVALUATION DU PROJET

➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre de mares restaurées : 2
2. Types de travaux effectués : 2 (Nettoyage et préparation des sols, re-végétalisation)

➤ Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :

1. Population qui bénéficiera directement de ces réhabilitations : 70 habitants des hameaux de Boël et Courgeon

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Le Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton et le Conseil général ont été associés aux réflexions des élus sur les travaux de réhabilitation à effectuer.

Les élus en charge de ce dossier ont visité des réalisations similaires dans les alentours pour tirer partie de l'expérience d'autres communes dans ce domaine.

Caractère pilote/Innovation :

Mener une opération groupée de réhabilitation des mares à l'échelle d'une Commune afin de réaliser des aménagements cohérents et homogènes.

Poursuivre les aménagements en faveur de la préservation de la qualité de l'eau.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?* les élus de Tillières-sur-Avre
- *Comment ?* par le biais de visites de terrain à Tillières-sur-Avre et de visites de mares ayant été réhabilitées
- *A quelle échelle ?* à l'échelle du Sud de l'Eure
- *Un document a-t-il été réalisé ?* Un plan d'aménagement d'ensemble a été produit

Social :

Amélioration du cadre de vie dans les hameaux de Tillières-sur-Avre.

Aménagement de lieux de rencontres propices à la pratique de la promenade pour les familles.

Ecologie/Environnement :

Ce projet contribue à l'amélioration de la qualité du cadre de vie à la fois directement (restauration d'un milieu naturel dégradé et sa mise en valeur par des aménagements paysagers) et indirectement (sensibilisation de la population à la protection de l'environnement, information concernant les zones humides et leur intérêt biologique lors des travaux).

Economie :

Le projet permet de mobiliser des entreprises locales pour la réalisation des travaux de restauration.

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €	Remarques
Mare de Courgeon	16 250,00	
Travaux de restauration	4 800,00	favorable à la biodiversité
Travaux de stabilisation de berges (enrochement)	11 450,00	défavorable à la biodiversité
Mare de Boël	4 950,00	
Travaux de restauration	4 950,00	favorable à la biodiversité
Coût prévisionnel du projet	21 200,00	

Scénario	Aide sur l'intégralité des dépenses présentées	Taux	Montant en €	
A	Conseil Général	18,40%	3 900,00	Attribution de l'aide habituelle LEADER de 55% sur l'intégralité des dépenses
	Autofinancement Tillières-sur-Avre	26,60%	5 640,00	
	FEADER sollicité dans le cadre de LEADER	55,00%	11 660,00	
	TOTAL = coût général du projet		21 200,00	

Scénario	Aide sur l'intégralité des dépenses présentées mais aide diminuée	Taux	Montant en €	
B	Conseil Général	18,40%	3 900,00	Attribution d'une aide LEADER diminuée de 25% sur l'intégralité des dépenses
	Autofinancement Tillières-sur-Avre	40,35%	8 555,00	
	FEADER sollicité dans le cadre de LEADER	41,25%	8 745,00	
	TOTAL = coût général du projet		21 200,00	

Scénario	Aide limitée aux dépenses de restauration (même assiette que le CG27)	Taux	Montant en €	
C	Conseil Général	18,40%	3 900,00	Attribution de l'aide habituelle LEADER de 55% sur les seules dépenses de restauration des mares favorables à la biodiversité
	Autofinancement Tillières-sur-Avre	56,31%	11 937,50	
	FEADER sollicité dans le cadre de LEADER	25,29%	5 362,50	
	TOTAL = coût général du projet		21 200,00	